

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conditions Générales de Vente Digital Learning Contest

<u>Présentation</u>	3
<u>Objet</u>	3
<u>Nos services de formation a distance</u>	4
<u>Accessibilité à nos services</u>	4
<u>Durée de la formation</u>	5
<u>Frais de formation</u>	5
<u>Règlement</u>	6
<u>Droit de rétractation</u>	6
<u>Résiliation</u>	7
<u>Obligations des parties</u>	8
<u>Responsabilité</u>	9
<u>Propriété intellectuelle</u>	10
<u>Protection des données à caractère personnel</u>	10

PRÉSENTATION

Digital Learning Contest est une Société par actions simplifiée au capital de 150 000 €, dont le siège social est sis 5, rue de Hanovre 75002 PARIS et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro d'identification unique 880 088 422 (SIRET 880 088 422 00022). Digital Learning Contest exploite les marques / sites Internet One Business School. Digital Learning Contest est représentée par M. Alban MICONNET agissant en qualité de Président de la société AM2C, Société par actions simplifiée au capital de 50 €, dont le siège social est sis 55 Boulevard Pereire 75017 PARIS et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro d'identification unique 513 223 891, elle-même Président de la société Digital Learning Contest.

Digital Learning Contest est un organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11 75 62943 75 auprès du Préfet de la région Ile de France, un CFA et un établissement privé d'enseignement à distance déclarés auprès du Rectorat de Paris sous le code UAI 0756259W dont les services sont consultables sur le site one-business.school et fournis via une plateforme d'apprentissage à distance.

Le Directeur de la publication du site, de la plateforme et de l'organisme de formation est Monsieur Alban MICONNET.

Le site est hébergé sur l'offre cloud de OVH, géographiquement localisé dans les centres d'hébergement France. En savoir plus : <https://www.ovh.com/fr/protection-donnees-personnelles/>

Nous contacter :

- Par téléphone : 01 89 71 23 92
- Via notre site Internet : <https://one-business.school/contact>
- Par courrier : Digital Learning Contest – 5 rue de Hanovre – 75002 Paris, France

Les présentes Conditions Générales de Vente ne s'appliquent pas pour les inscriptions réalisées via la plateforme ou l'application « moncompteformation ». Dans ce cas, ce sont les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme « moncompteformation » qui s'appliquent.

OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent aux services de formation à distance proposés par Digital Learning Contest

La société Digital Learning Contest se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ces Conditions Générales de Vente à tout moment. Les CGV applicables sont disponibles et consultables sur le site internet de l'École <https://one-business.school/>

NOS SERVICES DE FORMATION A DISTANCE

Toutes nos formations à distance peuvent être réalisées en formation individuelle, au titre de la formation professionnelle ou en apprentissage. Elles débouchent sur une session d'examen en fonction de la formation choisie.

Toutes nos formations à distance sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible sur le site internet <https://one-business.school/>. Néanmoins, une variation non-substantielle dans la présentation des services de formation n'engage pas la responsabilité de la société DIGITAL LEARNING CONTEST et n'affecte pas la validité de l'inscription.

Nos services de formation à distance comprennent :

- ✓ **Des cours vidéo** : contenus pédagogiques accessibles sur la plateforme RISE UP ; bibliothèque de cours-vidéos enregistrés ou cours en direct
- ✓ **Des évaluations** : évaluations et entraînements sous forme de quiz et cas pratiques ;
- ✓ **Des travaux d'étude**, selon les formations : rapport de stage, mémoire professionnel, dossier de synthèse de pratique professionnelle, entraînement oral à la soutenance et autres oraux ;
- ✓ **Un accompagnement en classe virtuelle** : assistance assurée par les formateurs en fonction de la Formule choisie ;
- ✓ **Du coaching et de l'accompagnement individualisé à distance** : assistance assurée par des coachs pédagogiques via des rendez-vous téléphoniques individualisés ou des entretiens vidéo individualisés ou en petit groupe
- ✓ **Une préparation et un accès aux examens, selon les formations** : les prérequis d'accès aux épreuves sont explicités dans chaque Programme de formation. Le cocontractant est responsable des informations fournies lors de son inscription aux épreuves organisées par les autorités compétentes (Rectorat de son Académie, Certificateur d'un Titre, Centre de concours...), notamment des informations concernant ses diplômes détenus et des dispenses potentielles.
- ✓ **Un accompagnement et un encadrement** : support par des coordinatrices pédagogiques et des techniciens informatiques, tableau de bord.
- ✓ **De l'interaction entre apprenants** via des outils de communication et des espaces collaboratifs (en ligne et en présentiel facultatif selon les formations).
- ✓ **Un ou plusieurs logiciel(s) et/ou service(s) tiers en ligne**, selon les formations

ACCESSIBILITÉ À NOS SERVICES

Les inscriptions aux formations de la société Digital Learning Contest sont ouvertes toute l'année. Pour les formations fonctionnant par cohorte, l'inscription dans un programme ou une spécialisation n'est possible que sous réserve d'un effectif minimum. Dans le cas où ce minimum ne serait pas atteint, la société Digital Learning Contest s'engage à proposer un autre programme ou une autre spécialisation, dans les meilleurs délais.

La demande d'inscription d'un candidat est prise en compte sous réserve de la réception de toutes les pièces constitutives dûment complétées et signées.

L'accès à la formation se fait sur la plateforme de formation à distance RISE UP accessible par l'adresse Internet fournie dans l'email envoyé lors de la confirmation d'inscription.

DURÉE DE LA FORMATION

La période initiale de formation se termine à la date choisie au démarrage de la formation avec le Conseiller en Formation, en présentation de l'échéance (session d'examens). Cette date est définie dans le cadre des stipulations contractuelles.

La fin de la formation est définie en fonction de la session d'examen programmée pour chaque formation visant une certification professionnelle ou un titre professionnel.

FRAIS DE FORMATION

Tous nos prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises.

Les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement choisi par le cocontractant seront à la charge de celui-ci.

Frais annexe : Contribution à la Vie Étudiante

L'acquittement de la Contribution à la Vie Étudiante et de campus (CVEC) est obligatoire dans certains cas (étudiants, apprentis) et doit être réglé directement auprès du CROUS (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>).

L'acquittement se fait par paiement ou exonération.

Pour information, certains Apprenants peuvent être exonérés de la CVEC, notamment :

- Les ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

Il appartient au candidat de justifier de sa situation au moment de l'inscription.

RÈGLEMENT

Le règlement des frais de formation défini par la voie contractuelle doit être directement effectué par virement bancaire, carte bancaire ou chèque bancaire.

En cas de paiement par carte bancaire, les mensualités dues sont mises en place en direct avec le Conseiller en formation sous réserve que la date de paiement de la dernière mensualité soit antérieure à la date d'expiration de la carte bancaire.

En cas de rejet d'un prélèvement mensuel, le cocontractant doit impérativement contacter par email comptabilite.edu@one-business.school le service administratif de l'École. Le cocontractant doit obligatoirement adresser, dans un délai de 10 jours maximum, un règlement par virement bancaire d'un montant égal à la mensualité non perçue.

En cas de non-respect de ce délai, et après mise en demeure de payer adressée au cocontractant, des intérêts légaux de retard sont appliqués sur la base du taux de l'intérêt légal en vigueur.

A la constatation d'un incident de paiement, la société Digital Learning Contest est en droit de réclamer le règlement intégral des mensualités restantes.

Particularité liée à l'inscription des étudiants via Parcoursup :

Les droits de scolarité font l'objet d'un premier versement, à titre d'acompte lors de l'inscription. Ce montant est directement versé à Digital Learning Contest. Le solde des droits de scolarité annuels sera réglé en septembre au plus tard, selon les modalités définies contractuellement. Le solde pourra être réglé par prélèvement ou par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de Digital Learning Contest. Néanmoins, l'étudiant, inscrit via Parcoursup, qui accepterait « ultérieurement une proposition faite par une formation dans laquelle il était encore en attente », obtiendra le remboursement des frais de scolarité engagés à Digital Learning Contest.

DROIT DE RÉTRACTATION

Lorsque les frais de formation sont pris en charge directement par le cocontractant à titre individuel, celui-ci dispose d'un délai de quatorze jours francs, après le jour de la conclusion du Contrat, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Si le délai de quatorze jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

La demande de rétractation peut se faire par courrier recommandé avec demande d'avis de réception auprès de la société Digital Learning Contest
– 5 rue de Hanovre 75002 Paris ou par email pedagogie@one-business.school.

OBLIGATIONS DES PARTIES

Respect du Règlement intérieur

Le Règlement intérieur est applicable dès la première connexion à la plateforme de formation à distance.

Tout manquement avéré et dûment constaté aux règles du Règlement intérieur peut conduire à des sanctions.

Engagement du cocontractant dans la démarche qualité

Le cocontractant s'engage à répondre aux enquêtes et questionnaires remis par la société Digital Learning Contest dans le cadre de l'exécution du parcours de formation, afin de permettre à cette dernière un suivi pertinent de la formation dispensée et d'assurer ses engagements dans le cadre du processus qualité dans lequel elle est engagée.

Utilisation du code personnel et du mot de passe par le cocontractant

Dès son inscription, les identifiants sont communiqués au cocontractant pour se connecter à la plateforme R I S E U P. Ces identifiants sont personnels et confidentiels.

Le cocontractant s'engage à conserver secrets ses code personnel et mot de passe, et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

La formation est à usage exclusif du titulaire du Contrat. Il ne peut en aucun cas être cédé à des tiers à titre gratuit ou payant. Il est précisé que tout usage du code personnel et du mot de passe est fait sous l'entière responsabilité du cocontractant.

RÉSILIATION

Modalités

Les modalités de résiliation sont définies par les stipulations du contrat ou de la convention conclue entre les parties.

Défaut de justificatif de diplôme

En cas d'échec au Baccalauréat ou aux diplômes/niveaux requis pour intégrer la formation, l'acompte des droits de scolarité éventuellement acquitté est entièrement remboursé sur présentation des résultats négatifs obtenus.

Disponibilité des services de formation à distance

Les services de formation à distance diffusés sur le réseau Internet sont accessibles dans les conditions définies par le contrat ou la convention liant les parties, sauf cas de force majeure, évènement hors de contrôle de Digital Learning Contest et/ou de l'hébergeur du service, pannes éventuelles ou interventions de maintenance liée à l'évolution technologique de la plateforme ou rendue nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des services de formation.

Digital Learning Contest s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour garantir l'accessibilité et la continuité des services de la plateforme, tout en n'étant tenue qu'à une obligation de moyens concernant la continuité de l'accès au service.

En cas d'indisponibilité des services de formation à distance, le cocontractant peut contacter Digital Learning Contest à l'adresse suivante : pedagogie@one-business.school pour faire part de tout problème lié au suivi de sa formation.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Pour suivre la formation, il est nécessaire de disposer d'un ordinateur avec :

- Une connexion internet haut débit (ADSL2+, fibre, satellite)
- Des haut-parleurs et micro (intégrés ou alimentés par USB ou Bluetooth)
- Une webcam intégrée ou alimentée par USB
- Un système exploitation : Mac OSX 10.10 et supérieur ou Microsoft Windows 7 et supérieur
- Un navigateur : Chrome, Firefox, Opera (Internet Explorer et Safari ne sont pas compatibles avec la plateforme e-learning)
- Un logiciel de traitement de texte : Microsoft Word, Libre Office ou équivalent
- Un logiciel de tableur : Microsoft Excel, Libre Office ou équivalent
- Un lecteur de fichier PDF : Acrobat Reader, Sumatra PDF ou équivalent

RESPONSABILITÉ

Responsabilité du cocontractant

Le cocontractant est seul responsable du choix des services de formation à distance proposés par la société Digital Learning Contest, de leur conservation et de leur utilisation dans le cadre du respect de la Politique de protection des données personnelles, du Règlement intérieur et des Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme digitale.

Le cocontractant déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de la transmission d'informations par le réseau internet, ainsi que les coûts propres à la connexion à ce réseau. Il reconnaît qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques du matériel qu'il utilise lui permettent un accès aux services de formation à distance dans de bonnes conditions, en particulier en ce qui concerne la transmission de documents par internet, et de prendre toutes mesures appropriées pour être protégé d'une contamination par d'éventuels programmes contenant un virus.

Responsabilité de la société Digital Learning Contest

La responsabilité de la société Digital Learning Contest ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le cocontractant, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance du cocontractant, de résultat, d'exploitation, ou perte de données et/ou fichiers.

Il est expressément convenu que, si la responsabilité de la société Digital Learning Contest était retenue dans l'exécution du Contrat, le cocontractant ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des règlements effectués au titre des frais de formation. La société Digital Learning Contest dégage toute responsabilité quant au contenu du forum des Apprenants.

Suspension de l'accès aux services de formation à distance

La société Digital Learning Contest se réserve le droit de suspendre l'accès aux services de formation à distance en cas d'infraction constatée sur les conditions de règlement des frais de formation, sur les obligations des parties et sur l'appropriété intellectuelle.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu des services de formation à distance est la propriété de Digital Learning Contest. En conséquence, toute reproduction, imitation ou représentation totale ou partielle non autorisée des marques, logos, signes distinctifs et contenus des services de formation à distance constitue une violation des droits d'auteur passible de poursuites civiles et pénales.

Les contenus de formation numériques disponibles depuis la plateforme RISE UP sont réservés aux seules fins de l'utilisation par le cocontractant. La diffusion, la revente et la location des contenus numériques, quelle que soit leur présentation, constitue un comportement fautif pour justifier une exclusion définitive, la résiliation du contrat ou de la convention liant les parties, sans préjudice d'un recours en justice qui serait exercé par la société Digital Learning Contest, aux fins de préserver ses droits et solliciter des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Données personnelles

Toutes modifications des coordonnées du cocontractant doivent être immédiatement signalées à comptabilité.edu@one-business.school et peuvent entraîner une nouvelle saisie en ligne des informations.

Le cocontractant autorise expressément la société Digital Learning Contest à utiliser les données personnelles figurant au contrat ainsi que celles figurant dans son dossier administratif. Conformément au Règlement UE n°2016/679 sur la Protection des données, Digital Learning Contest, ne collecte que des données adéquates, pertinentes et strictement nécessaires à la finalité du traitement. Le cocontractant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception au responsable du traitement des données ou à l'adresse rgpd@one-business.school

Droit applicable et règlement des litiges

Le Contrat sera exécuté et interprété conformément au droit français.

Avant tout contentieux, les parties chercheront à s'entendre au travers d'un éventuel accord amiable.

Lorsque le cocontractant relevant du champ d'application des dispositions du code de la consommation a adressé une réclamation écrite à la société Digital Learning Contest, et que les suites données à celle-ci ne lui ont pas donné satisfaction, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur compétent peut être saisi directement en ligne aux coordonnées suivantes : <https://cm2c.net/>.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes CGV doit être adressée par email à pedagogie@one-business.school.

Dans le cas où une clause contractuelle serait touchée de nullité, celle-ci n'entraîne pas la nullité des présentes CGV. D'autre part, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des présentes CGV par la société Digital Learning Contest ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.